

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que tous les sénateurs présents durant cette session forment un comité pour étudier les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de se réunir dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que, conformément à l'article 66 du Règlement, les sénateurs suivants, savoir: les honorables sénateurs Bourget, Buckwold, Choquette, Denis, Flynn, Grosart, Inman,

Langlois, Macdonald, Martin et Quart, forment un Comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents pendant la présente session. Le Comité de sélection devra faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat, L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à demain jeudi le 28 février 1974, à deux heures de l'après-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.